



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autoroutes

Question orale n° 342

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'indispensable modernisation du réseau routier de la Haute-Saône. Il y a moins de deux ans, l'Etat s'est engagé fortement en faveur du projet d'autoroute entre Langres et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt. Sa parole, au-delà des alternances politiques, doit être respectée. La mise en chantier d'une liaison rapide sur l'axe Est-Ouest du département de la Haute-Saône répond à plusieurs objectifs : améliorer le confort et la sécurité des automobilistes sur 130 kilomètres entre Belfort et Langres, désenclaver la Haute-Saône, achever le parcours autoroutier de la frontière Suisse à la côte atlantique, enfin compenser la suppression des unités militaires de Montbéliard et de Lure. Les élus, les acteurs économiques et sociaux, la population de la Haute-Saône attend avec impatience une réponse claire du Gouvernement.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Jean-Pierre Michel a présenté une question, n° 342, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'indispensable modernisation du réseau routier de la Haute-Saône. Il y a moins de deux ans, l'Etat s'est engagé fortement en faveur du projet d'autoroute entre Langres et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt. Sa parole, au-delà des alternances politiques, doit être respectée. La mise en chantier d'une liaison rapide sur l'axe est-ouest du département de la Haute-Saône répond à plusieurs objectifs: améliorer le confort et la sécurité des automobilistes sur 130 kilomètres entre Belfort et Langres, désenclaver la Haute-Saône, achever le parcours autoroutier de la frontière suisse à la côte atlantique, enfin, compenser la suppression des unités militaires de Montbéliard et de Lure. Les élus, les acteurs économiques et sociaux, la population de la Haute-Saône attendent avec impatience une réponse claire du Gouvernement.»

La parole est à M. Jean-Pierre Michel, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Michel. Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur l'indispensable modernisation du réseau routier de la Haute-Saône.

Il y a moins de deux ans, l'Etat s'est engagé fortement en faveur du projet d'autoroute entre Langres et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt. Sa parole, au-delà des alternances politiques, doit être respectée.

La mise en chantier d'une liaison rapide sur l'axe est-ouest du département de la Haute-Saône répond à plusieurs objectifs: améliorer le confort et la sécurité des automobilistes sur un tronçon de quelque 130 kilomètres entre Belfort et Langres, désenclaver la Haute-Saône, achever le parcours autoroutier de Paris jusqu'à la frontière suisse, enfin compenser la suppression des unités militaires de Montbéliard et de Lure, comme cela avait été annoncé. Les élus du département, les acteurs économiques et sociaux - chambre de commerce, chambre des métiers -, et la population de la Haute-Saône attendent avec impatience une réponse claire du Gouvernement qui, je dois l'avouer, tarde à venir.

Ma question est simple: quel est l'état de la réflexion du Gouvernement sur ce sujet important pour le département dont je suis l' élu ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, M. Jean-Claude Gayssot est actuellement à Berlin où il rencontre ses homologues européens. Il m'a donc demandé de répondre à votre question à sa place, ce que je fais très volontiers.

Comme vous venez de l'indiquer, la liaison entre Langres et Belfort a fait l'objet d'une annonce de principe du précédent gouvernement, qui a envisagé la réalisation d'une autoroute concédée entre ces deux villes et demandé que des études soient lancées à cette fin. Il convient cependant de noter que cette liaison n'a jamais été inscrite au schéma directeur routier national.

Néanmoins, conformément aux décisions prises, les études sont en cours et toutes les variantes raisonnablement envisageables sont examinées. Naturellement, ces études sont réalisées avec l'hypothèse d'une autoroute concédée et les hypothèses alternatives de réutilisation d'aménagements existants ou projetés sur la route nationale 19 et la route départementale 438. Ces études sont indispensables pour éclairer les décisions qui restent à prendre.

Comme vous le savez, les précédents gouvernements ne se sont pas dotés des moyens nécessaires à la réalisation ni même à la publication du schéma national d'aménagement et de développement du territoire prévu par la loi du 4 février 1995.

Un projet de révision de cette loi sera soumis après avis du Conseil d'Etat, à l'examen du Parlement avant la fin de l'année. Comme cela a été annoncé au dernier conseil interministériel d'aménagement et de développement du territoire, le Gouvernement proposera, dans ce texte, le remplacement des schémas sectoriels d'infrastructures de transport par deux schémas de services, voyageurs et marchandises, dont l'élaboration fera l'objet d'une large concertation au niveau régional.

Les élus de Franche-Comté pourront alors disposer d'un point précis sur les études en cours et auront davantage de moyens de s'exprimer sur le dossier que vous venez d'évoquer en soulignant toute son importance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Michel](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 342

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mai 1998, page 3723

Réponse publiée le : 20 mai 1998, page 4032

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mai 1998